Plan ou antiplan

En 1976 le Parlement a prévu qu'un examen spécial de l'exécution du 7e plan aurait lieu à mi-parcours, c'est-à-dire en 1978. Après beaucoup d'hésitations le gouvernement s'est décidé à mettre en œuvre la procédure d'examen. Les principales commissions du plan ont été réunies en catastrophe et ont eu **moins de deux mois** pour examiner la situation dans leur domaine et pour en discuter. Le commissaire général au plan a ensuite rédigé un projet de rapport sur « l'adaptation du 7e plan » qu'il a soumis au gouvernement qui l'a remanié. C'est ce **projet** qui vient d'être discuté u Conseil économique et social avant de passer devant le parlement.

Un plan irréaliste

Le 7e plan reposait sur le **pari d'une croissance assez forte** (5,7 % l'an) permettant à la fois de reconstituer les profits des entreprises, de relever les revenus (de 3 % en moyenne et par an) et de réduire le chômage.

Or, sur tous ces points, **on est loin du compte.** Les résultats des premières années 1976-1977 et les prévisions officielles pour 1978-1979 montrent que la croissance française est alignée sur la croissance mondiale et que celle-ci peut difficilement atteindre 3 %.

En matière d'emploi, l'échec du plan est encore plus 1977 (en moyenne annuelle) a été de l'ordre de net. La croissance du total des emplois entre 1975 et 50 000 environ, alors que le plan prévoyait une croissance moyenne de 530 000. L'examen par secteur fait apparaître une nette régression des effectifs dans l'industrie, malgré la progression des effectifs dans le secteur des biens d'équipement, alors que le plan prévoyait la création de 220 000 emplois. Il faut noter par ailleurs un effondrement des effectifs du bâtiment au rythme annuel de près de 4 % et un ralentissement des créations d'emplois dans les services marchands et les administrations. Dans le secteur des services, seuls les transports et les télécommunications ont accru leurs effectifs conformément aux prévisions du plan.

En ce qui concerne les revenus, toute la politique du gouvernement Barre, mise en œuvre à partir de septembre 1976, a tendu à instaurer une police des salaires alignant la croissance nominale des salaires sur celle des prix, c'est-à-dire à bloquer toute progression du pouvoir d'achat.

Ce n'est que dans le domaine de la **reconstitution des profits** qu'on peut parler d'un certain succès du plan ; encore ceci n'est-il valable que pour une partie des entreprises et faute d'une perspective optimiste en matière de demande, cet accroissement des profits n'a pas permis une relance par l'investissement. Ceux-ci ont eu tendance à stagner et ont été beaucoup plus des investissements substituant le capital au travail, c'es-à-dire diminuant l'emploi, que des investissements de capacité nécessitant l'embauche d'une main d'œuvre supplémentaire.

Cet « irréalisme » du 7e plan est d'ailleurs reconnu par M. Barre. Il est vrai qu'il ne s'en juge nullement responsable, le plan ayant été élaboré sous le règne de son prédécesseur.

La logique du rapport

Cette logique se résume en un discours en trois points : Il y a du chômage parce que la croissance n'est pas assez rapide. La croissance est lente parce qu'en l'état actuel des choses, elle ne peut être accélérée sans que notre commerce extérieur soit déficitaire.

Pour éviter cela, il faut renforcer les entreprises et améliorer leur compétitivité.

En fait, à travers ce raisonnement en trois points, ce n'est pas une adaptation du plan qu'on nous propose, c'est toute la politique actuelle du gouvernement Barre qu'on entend nous faire avaliser ; **une politique qui braque le phare sur les résultats du commerce extérieur,** qui reste fidèle à une stricte orthodoxie monétaire et qui met l'accent sur la **compétitivité des entreprises** beaucoup plus que sur l'emploi.

Tout ceci nous est présenté comme découlant d'une nécessité inéluctable. Ainsi un paragraphe du rapport intitulé « un mécanisme implacable de sélection internationale » nous décrit la concurrence internationale comme une « olympiade » au sein de laquelle « le mécanisme de sélection quasi-biologique qui restera la caractéristique de la présente décennie interdit aux nations qui jouissent d'un niveau de vie relativement élevé de tolérer des performances médiocres en matière industrielle ». Ces nations « doivent à tout prix renforcer leurs spécialisation sur les produits qui correspondent à la fois à leur génie propre et aux évolutions de la demande mondiale. Ce sont principalement, comme le montrent des exemples aussi divers par ailleurs que ceux de l'Allemagne fédérale ou du Japon, de la Suisse ou du Benelux, les biens d'équipement professionnel les plus perfectionnés et les biens de consommation de haute qualité... »

Dans cette **course pour les premières places,** un autre atout essentiel, c'est l'orthodoxie financière qui, selon le rapport, « au lieu de porter atteinte à la compétitivité des industries correctement spécialisées, la soutienne au-delà de ce que les économistes pouvaient imaginer avant de l'avoir constatée : qu'il s'agisse du deutsch-mark ou du florin, du franc suisse ou du yen, nul n'avait prévu que ces monnaies auraient pu renforcer leur valeur jusqu'au point où elles en sont aujourd'hui, tout en laissant subsister des excédents commerciaux qui n'ont cessé d'étonner ».

Dans cette olympiade, la France « ne fait pas partie du peloton de tête. Mais pas davantage du groupe des retardataires. La France est au milieu, entre les deux ». Elle doit cette place aux **nombreux handicaps** dont elle a souffert au départ : pesante tradition protectionniste, accrue encore par les rentes de situation procurée par la possession d'un vaste empire colonial — inflation persistante — dévaluations fréquentes — absence de pétrole... et le rapport conclut : « En 1978, l'étonnant n'est donc pas que la France n'ait pas encore rattrapé le peloton de tête, mais plutôt qu'elle soit déjà au milieu du gué ».

Soumission au désordre mondial

La politique proposée est en fait une soumission au désordre mondial, à ce que le rapport qualifie d' « intensification de la concurrence ». En réalité, la « concurrence internationale » n'est pas la règle du jeu acceptée par tous qui provoquerait la répartition « rationnelle » des productions. La France est l'un des rares pays qui accepte les yeux fermés la doctrine du **libre échange international.** La plupart des grands pays procèdent autrement. Les grandes sociétés américaines et japonaises, fortement appuyées par leurs Etats respectifs,

utilisent des moyens d'action qui faussent totalement la concurrence. Cela est évidemment encore plus vrai pour les pays de l'Est et certains pays en voie de développement utilisés comme « base stratégique » par des firmes multinationales. En fait ce que l'on nomme aujourd'hui concurrence internationale n'est que la **résultante des interactions entre les plans de certains Etats, des groupes multinationaux et des banques.**

Face à cela, on attendrait au moins que le rapport dresse un véritable plan pour la France, lui permettant d'avoir une stratégie, lui évitant d'être le jouet de toutes ces interactions. Or il est impossible de trouver dans le rapport une vue cohérente d'une telle stratégie, même sous le seul angle de la politique industrielle. Après nous avoir dit que « les performances de l'industrie française sur les marchés étrangers restent fragiles », on reste sur notre faim quant aux moyens de remédier à cette fragilité. En effet dans le chapitre consacré à l'adaptation de l'industrie on trouve pêle-mêle : **des vœux** en faveur des industries agro-alimentaires, des paroles réconfortantes pour les P.M.E. dont on souligne la vitalité en matière d'animation de la vie économique locale et qui « peuvent et doivent accéder en plus grand nombre aux marchés internationaux » — une reconnaissance de l'atout constitué par « l'émergence de plusieurs grands groupes multinationaux publics ou privés » — de louables intentions de mieux valoriser les matières premières d'origine française, notamment le bois et le cuir —, des inquiétudes pour l'essor des biens d'équipement et enfin des « projets pilotes » pour la promotion des activités du futur (circuits intégrés, télématique, économies d'énergie, espace, trafic urbain, exploitation de la mer).

De toutes façons, il est entendu que « les entreprises doivent être responsables de leur développement », qu'aucun secteur n'est condamné a priori, que finalement, la libération des prix doit permettre de sélectionner les entreprises dont la gestion est efficace, que « l'Etat ne doit pas subventionner les entreprises » (sauf exceptions !)

En réalité, c'est à une entreprise de « **sélection naturelle** » que l'on nous convie : seuls subsisteraient les « leaders » capables d'être compétitifs au plan international. Cette perspective ne manque pas d'être inquiétante quand on observe la réalité actuelle : fermetures, transferts d'activité, mise au rebut d'équipements ultra-modernes, faillites... Certes, la France ne peut tout produire, elle doit avoir des points forts : encore faudrait-il qu'une analyse sérieuse permette de les déterminer et que soit mise en œuvre une stratégie visant à leur développement. Peut-on accepter **que l'économie française ne soit plus qu'un simple segment de l'économie mondiale organisée par ordre des multinationales** ou par la voie du hasard dans la production de quelques milliers de « spécialités ». Au lieu de s'appuyer fortement sur ses industries de base et sur ses besoins intérieurs, toute l'économie française reposerait alors sur quelques entreprises de pointe qui par leurs succès internationaux feraient vivre une multitude de sous-traitants et de services.

Les dangers d'une telle logique

Disons le tout net, ce rapport consacre **la disparition du plan français.** P. Massé avait qualifié autrefois le plan d' « anti-hasard » ; ce qu'on nous propose aujourd'hui c'est de **nous soumettre au hasard.** Mais cette logique libérale est grosse de multiples dangers.

C'est d'abord la mise à l'écart de toute politique visant à aller en direction du plein emploi. En effet, la compétitivité passe par une amélioration de la productivité qui se fait le plus souvent **au détriment de l'emploi.** Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le chapitre « une croissance plus créatrice d'emplois » soit particulièrement creux. On insiste sur « l'assouplissement du temps de travail » et tout particulièrement sur le travail à temps partiel. On écarte implicitement la réduction de la durée du travail, sauf pour quelques travailleurs postés. Sont éliminées d'office — et R. Barre a insisté là-dessus — toutes mesures de réduction qui auraient pour effet d'accroître les coûts de production.

C'est aussi dans le but de diminuer les charges qui pèsent sur les entreprises que l'on insiste sur la **gestion rationnelle et économique des services collectifs ;** le projet de budget pour 1979 est d'ailleurs tout à fait dans cette ligne ; mais le résultat le plus évident c'est la **réduction de la part que ces services collectifs prenaient jusqu'alors dans la création d'emplois.**

De la primauté absolue donnée à la compétition sur les marchés internationaux découle la conséquence que les entreprises implantées en France doivent être **le moins possible assujetties à des obligations d'intérêt général.** En clair, cela signifie notamment qu'elles doivent pouvoir s'implanter là où bon leur semble. Les préoccupations d'aménagement du territoire, de développement harmonisé des régions disparaissent plus ou moins.

Enfin l'adaptation à la compétition internationale telle qu'elle nous est proposée, c'est **l'adaptation à la croissance productiviste** la plus classique qui soit. Or, il n'y a plus aucune croissance de ce type qui soit capable d'assurer aujourd'hui le plein emploi. La « nouvelle croissance » ne reste plus qu'un thème de discours pour Président de la République et les sous-chapitres du 7e plan consacrés à « améliorer la qualité de la vie », « réduire les inégalités » paraissent aujourd'hui bien oubliés. Même le projet d'avis du conseil économique et social pourtant voté par les groupes favorables au gouvernement se demande s'il n'y a « pas de marges de manœuvre plus larges que cela n'est dit et qui permettent, notamment au-delà de la logique du rêve, une politique de la qualité de la vie plus conforme à l'esprit primitif du 7e plan ? »

(27 octobre 1978).

Michel BRANCIARD.